

A SES DÉBUTS, UNE FÉDÉRATION DE FERMIERS

Dès son origine, la FDSEA de la Mayenne a été marquée par les problèmes fonciers et en particulier par la mise en application du Statut du Fermage. Dès la mise en place du Comité provisoire d'action agricole et de la FDSEA, les propriétaires fonciers, tout puissants avant la guerre, sont écartés de la FDSEA Celle-ci refusera en ce temps de créer une Section des bailleurs de baux ruraux.

Le rôle majeur de la Mayenne

Dès le 22 Mai 1945, la FDSEA organise un Congrès des Métayers qui rassemble 400 d'entre eux à LAVAL. Ils réclament un "droit à la vie de celui qui travaille". Le rapport présenté par Isidore PASQUIER fils est approuvé et adressé à la Commission de l'agriculture de l'Assemblée Nationale. Le 28 Juin 1945, une délégation de la Mayenne est reçue par le Ministre de l'Agriculture. D'autres contacts auront lieu, ce qui vaudra à la FDSEA un rappel à l'ordre de la FNSEA pour indiscipline syndicale.

Le résultat est atteint : l'Ordonnance sur le statut du fermage et du métayage, inspirée des travaux de la Mayenne, est publiée le 17 Octobre 1945. Confirmée par la Loi du 13 avril 1946, elle apporte la sécurité dans l'exploitation (bail de 9 ans), le droit de préemption, la suppression des redevances et corvées et surtout la possibilité de passer de métayage en fermage.

Joseph HATTE

Co-instigateur de cette réforme, Joseph HATTE et ses amis se heurteront à une opposition farouche de certains propriétaires. Ces derniers profitent d'un flou juridique pour considérer toute demande de passage de métayage en fermage comme une résiliation du bail. Les procédures se multiplient et les conflits aussi. Le Syndicat de MERAL dénonce le cas d'un propriétaire qui a abusé son métayer, prisonnier récemment rapatrié, en lui faisant signer sa sortie.

Dans l'affaire du Petit Moulin d'AZE, le métayer (éleveur d'élite) sera, comme un voleur, condamné par le Tribunal pour avoir, alors qu'il quittait cette métairie, emmené la moitié du cheptel lui appartenant. Même s'il l'avait amélioré, les usages anciens faisaient obligation de laisser tout le cheptel sur place, une expertise devant ensuite en fixer le montant. Les syndicalistes qui l'auront aidé seront condamnés à la prison avec sursis et déchu de leurs droits civiques ! Les textes seront ensuite modifiés pour corriger ces abus.

La création de la section des fermiers

Pour que leurs droits soient défendus, la FDSEA de la Mayenne avec d'autres départements du Sud de la France obtiendra que la FNSEA crée en son sein une Section Nationale des Fermiers et Métayers dont Joseph HATTE sera le Trésorier. Il mettra en place la Section des Fermiers et Métayers de la Mayenne et en assurera la présidence jusqu'en 1949, remplacé par Edouard BOIN.

LE TEMPS DES REVENDICATIONS (1947-1960)

La mission de la FDSEA est à cette époque surtout revendicative. Son cheval de bataille : la défense des prix agricoles. Les premières actions se font jour. Une grève des achats est proclamée pour 10 jours du 20 au 31 Mars 1949 pour protester contre la hausse des prix des produits industriels et l'effondrement des prix des produits agricoles. L'effet est limité. Mais les mouvements se durcissent.

La chute des prix

Le problème de l'approvisionnement des français étant résolu en partie grâce aux marchés extérieurs, l'effondrement des cours devient général : en 1953, la viande perd 38 F, passant de 143 F à 105 F le kilo. Le lait baisse de 5 F et le beurre de 200 F au kilo. En réaction, 12 000 agriculteurs de l'Ouest se rassemblent à NANTES le 1er juin 1953 et ils se retrouvent 25 000 le 17 Juin 1953 au Vel d'hiv' à PARIS. Le 19 Octobre, les mayennais décident avec les autres départements de l'Ouest de suspendre les expéditions à la Vilette.

Action civique

La protestation revêt également d'autres formes. Sans remettre en cause la séparation des responsabilités professionnelles et politiques, René BLONDELLE, qui a succédé à Eugène FORGET à la tête de la FNSEA, estime que les candidats aux élections législatives doivent définir au préalable leurs positions face aux revendications paysannes. Il leur demande donc de s'engager à soutenir un programme en 14 points

présenté par la FNSEA. En juin 1951, les élections amènent 88 agriculteurs à l'Assemblée Nationale dont les 2/3 se réclament de " l'action civique ". L'expérience aidant et mesurant vite les limites du système, la F.N.S.E.A. refuse de renouveler l'opération.

Barrages

Les trains de mesure mis en place depuis 1945 sont efficaces. Les cours remontent. C'est un fait incontestable. Cependant, les agriculteurs se rendent compte que le système profite surtout aux intermédiaires. Le syndicalisme centre alors ses actions sur la fixation des prix. De nouvelles manifestations importantes sont organisées en 1955 et 1956 avec barrages de routes (notamment la veille de la Pentecôte) pour protester contre la fixation des prix à un niveau insuffisant. En Mayenne, 4 500 agriculteurs et 800 véhicules agricoles sont sur les routes.

LE TEMPS DES PROPOSITIONS

A travers ces différentes actions, les agriculteurs montrent leur envie de moderniser leur outil de production, leur entreprise pour parvenir à une parité de conditions de vie et de travail identiques aux autres catégories sociales. De cette " lutte pour la parité " va naître la grande loi d'orientation de 1960.

A l'approche de l'adoption de la loi d'orientation, les manifestations dans les départements s'intensifient. Le 12 décembre 1959, 6 000 paysans défilent à NEVERS et à TULLE, 15 000 à NANTES et QUIMPER, 18 000 à RENNES, 20 000 à SAINT-BRIEUC et à PAU. LE MANS n'est pas en reste avec 15 000 agriculteurs " qui manifestent avec fermeté ". 2 000 mayennais sont du nombre. Leurs revendications ? Le retour à l'indexation, l'égalité avec la cité, la guerre contre la technocratie.

Décrets

Le malaise agricole est réel. Le gouvernement, sous l'impulsion de la FNSEA et du CNJA, présente les lois d'orientation agricoles qui vont pendant 20 ans, déterminer l'évolution de l'agriculture. Cette loi pose les principes de la politique sociale, de la politique des structures et de l'organisation des productions et des marchés. Ses outils : la création de la S A F E R (1961), de commissions " cumul d'exploitation " (1962), des A D A S E A (1966). Un an après la promulgation de la loi, deux décrets d'application seulement ont été publiés.

La pression syndicale

Cette lenteur " administrative " loin de régler les problèmes immédiats les aggravent. La contestation couve. Des incidents éclatent à MORLAIX où Alexis GOURVENEC et Marcel LEON occupent la préfecture. Le mouvement protestataire gagne les autres départements. Une fois de plus, la pression porte ses fruits : la taxe laitière et la franchise de l'assurance maladie est supprimée, la retraite agricole est doublée, le Forma reçoit 400 millions de francs supplémentaires. C'est à cette époque que des syndicats nouveaux font leur apparition avec de fortes arrières pensées de politique partisane : le MODEF d'obédience communiste et la F F A d'obédience poujadiste.

DES POSITIONS PLUS RADICALES (1963-1982)

Dans la foulée des actions contre les évictions de fermiers, la FDSEA organise en 1960-1961 des interventions chez des "cumulards" (marchands de bestiaux, transporteurs, vétérinaires...). Pour Joseph HATTE, le but est d'obtenir le vote d'une loi complémentaire à celle de 1960. En 1963, Joseph HATTE laisse la présidence après 18 ans à la tête de la FDSEA Joseph FROGER de RAVIGNY lui succède. Les positions en matière de structure se radicalisent.

Contre les cumuls

Les objectifs syndicaux sont de maintenir "le maximum d'exploitations familiales viables" et donc de s'opposer aux cumuls de toutes sortes. Si ces objectifs sont bien compris par les agriculteurs et les jeunes issus de la JAC, les actions syndicales de dénonciation des abus sur la place publique le sont parfois moins.

En s'attaquant directement au droit de propriété et en affirmant des positions proches des paysans-travailleurs, les responsables de la FDSEA provoquent une réaction non seulement de la Propriété agricole, de bon nombre d'organisations agricoles, mais aussi des petits propriétaires. Des coupures se créent et la FDSEA perd à cette époque des adhérents.

La FDSEA dissidente

En 1972, Joseph FROGER laisse la présidence à Joseph LELIEVRE de PORT BRILLET. Suite au congrès FNSEA de 1973, la FDSEA de la Mayenne se retire de la FRSEA de l'ouest. Elle adopte avec 3 autres départements (Loire Atlantique, Morbihan, Finistère) une position critique vis à vis de la FNSEA. Cette attitude est renforcée par la mise en place de la taxe de co-responsabilité en 1976. Bernard TERRIER de la CHAPELLE RAINSOUIN élu Président en 1975, tente de reprendre contact avec la FRSEA et la FNSEA mais son Secrétaire Général, Maurice JAMOIS de COSSE LE VIVIEN démissionne avant de se présenter contre lui en 1978 et être élu.

La scission syndicale

En 1981, la gauche arrive au pouvoir. Edith CRESSON, ministre de l'agriculture, tente de casser la représentativité de la FNSEA.

C'est le moment que choisissent les responsables FDSEA pour demander de quitter la FNSEA. Le conseil d'administration est favorable. Mais il doit demander un vote statutaire des délégués des syndicats communaux.

60% des délégués réunis le 1er juin 1982 en Assemblée générale extraordinaire décident que la FDSEA doit rester au sein de la FNSEA : c'est la scission syndicale. Mis en minorité, les responsables démissionnent et créent la FDSP, devenue depuis la Confédération Paysanne.